

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MURET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 09/04/2024  
D 2024-04-01

L'an deux mille vingt-quatre le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

**Date de convocation :** Mardi 02 avril 2024

**Présents :** C.ANGLADE – G.BARTHET – L.BLANC – J.BOURHIS – R.CUSSOL – A.LABORDE – A.MATHIS – C.MEDALE  
GIAMARCHI – F.PUGET – S.RESPAUD - O.RIZZOLA – D.SOULA.

**Absents :** J.BAUDINIÈRE – C.DELOR – J-M DESTEFANIS – J-L GAY – A.LORIATO – H.ROESING – C.SENECLAUZE ;

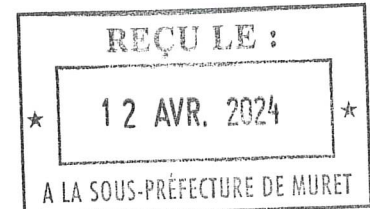
**Secrétaire de Séance :** Madame Jeanine BOURHIS

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger.

## **OBJET : Compte administratif 2023 – M14**

Monsieur Guy BARTHET, Président, cède la présidence à Madame Laurence BLANC qui donne lecture du Compte Administratif de l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :



Article 1 - Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 249.64 €		15 400.01 €		20 649.65 €
Opérations de l'exercice	70 268.13 €	70 172.32 €	6 421.20 €	5 226.13 €	76 689.33 €	75 398.45 €
<b>TOTAUX</b>	<b>70 268.13 €</b>	<b>75 421.96 €</b>	<b>6 421.20 €</b>	<b>20 626.14 €</b>	<b>76 689.33 €</b>	<b>96 048.10 €</b>
Résultats de clôture		5 153.83 €		14 204.94 €		19 358.77 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>5 153.83 €</b>		<b>14 204.94 €</b>		<b>19 358.77 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>5 153.83 €</b>		<b>14 204.94 €</b>		<b>19 358.77 €</b>

Article 2 - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

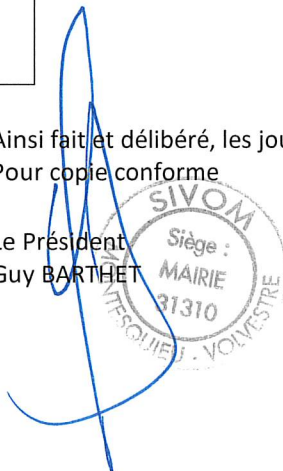
Article 3 - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice :19
Nombres de membres présents : 12
<b>Suffrages exprimés 11</b>
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président  
Guy BARTHET



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.